

## **EVENEMENTS RASSEMBLANT DU PUBLIC VILLE D'ANNEMASSE / VIGIPIRATE / VIGILANCE METEO**

Il convient au maire d'autoriser ou non les événements rassemblant un nombre significatif de personnes, en tenant compte du contexte local, du niveau de risque et de l'effort de sécurisation engagé par les organisateurs de la manifestation.

Chaque organisateur est responsable de la sécurité de la manifestation recevant du public dont il a la charge.

La ville d'Annemasse n'a pas pris de mesure générale d'interdiction mais étudie, au cas par cas, les risques et mesures de protection à prendre.

Le service *Prévention des risques* est en charge de la partie « *Sécurité* » et pourra préconiser, si nécessaire, des aménagements avant ouverture au public.

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

---

Composition du dossier « *Vigipirate* » **à retourner au minimum 2 mois avant la date de la manifestation** :

- Copie de la 1<sup>ère</sup> page du « *Formulaire unique pour l'organisation d'une manifestation* »,
- Le formulaire « *Dossier sécurité* » détaillant les éléments mis en œuvre pour la sécurité des participants, dûment complété,
- Le plan des aménagements extérieurs (le cas échéant).

Composition du dossier « *Vigilance météo* » **à retourner au minimum 2 mois avant la date de la manifestation** :

- Le formulaire « *fiche vigilance météo* » détaillant l'organisation mise en œuvre pour la sécurité des participants en cas d'alerte météo, dûment complété.

**Tout dossier incomplet ou déposé hors-délai pourra être déclaré irrecevable.**

## **RECOMMANDATIONS VIGIPIRATE**

### **à l'attention des gestionnaires de lieux recevant du public et des organisateurs de manifestations**

Les gestionnaires de lieux recevant du public et les organisateurs de manifestations sont invités à adopter les consignes suivantes :

<b>Mobilisation</b>	<p>Renforcer la surveillance et le contrôle de la manifestation ou de l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En nommant <b>un référent sécurité</b>.</li> <li>• En constituant un service d'ordre « <i>interne</i> » (<i>équipe organisatrice, parents d'élèves, ...</i>) <b>Ou</b> En recourant à des agents de sécurité privée.</li> <li>• En limitant, dans la mesure du possible, le nombre de points d'entrée sur le site à <b>1</b>.</li> <li>• En évitant tout attroupement devant l'entrée du site.</li> <li>• <b>FAIRE LE PLAN DU SITE AVEC L'ORGANISATION MISE EN PLACE</b></li> </ul>
<b>Alerte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la manifestation, rappeler au service d'ordre les consignes à appliquer en cas de suspicion ou d'alerte.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Les forces de l'ordre doivent être sollicitées via les numéros d'appel <b>17</b> ou <b>112</b> pour toute difficulté rencontrée le jour de ces manifestations.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à disposer d'un moyen sonore d'information rapide des participants (pour une évacuation en bon ordre).</li> </ul>
<b>Contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un contrôle visuel des sacs et colis. <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site ou/et l'appel aux forces de l'ordre.</i></li> <li>* <i>La fouille des sacs ne peut être réalisée que par des agents de sécurité privés habilités, après accord des propriétaires.</i></li> <li>* <i>Les palpations de sécurité ne peuvent être réalisées que par des agents de sécurité habilités sous le contrôle d'un officier de police judiciaire.</i></li> <li>* <i>Le contrôle d'identité ne peut être réalisé que par les officiers de police judiciaire.</i></li> </ul> </li> <li>• Pendant toute la manifestation, éviter toute accumulation d'objets, sacs, à l'intérieur ou à proximité de l'événement.</li> </ul>
<b>Surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une surveillance active des zones sensibles ou vulnérables (passages réguliers).</li> <li>• Signaler tout objet ou sac présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement.</li> <li>• Signaler tout agissement ou comportement manifestement anormal qui pourrait faire penser à la préparation d'un acte malveillant.</li> </ul>

## **ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION** **MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE PAR** **L'ORGANISATEUR**

1. **Nature et thème de la manifestation** (*Fête d'école, kermesse, vide grenier, brocante, manifestation sportive, etc.*)

2. **Date et lieu de la manifestation :**

3. **Nombre maximum de personnes attendues pendant la manifestation :**

4. **Coordonnées du référent sécurité présent sur site** (*Nom, prénom, téléphone portable*) :

5. **La manifestation se déroule-t-elle dans un espace :**

**OUVERT**

**A proximité d'une voie de circulation**

**Débouchant sur une voie de circulation**

**CLOS**

**Nombre d'accès :**

**6. Plan général de la manifestation :**

*(si un plan est fait sur un autre document, le fournir en annexe)*

- Indiquer l'emplacement des accès du public, l'emplacement des organes de sécurité humain ou matériel (barrières BAAVA ou voitures anti bélier...), mis en place par l'organisation.

7. Le contrôle d'accès au site est assuré par (\*) :

Les membres de l'organisation      Nombre :

Une société privée      Nombre :

Nom de la société :

8. Quelles mesures de surveillance, de vigilance sur le lieu de la manifestation :  
(Cocher les mesures prises)

Contrôle des sacs (\*)

Surveillance active des zones sensibles - Sous quelle forme ?

Objets suspects \* - Quelles consignes ?

(\*) : Se référer au cadre réglementaire précisé dans le tableau des recommandations (p.2)

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION – NE RIEN ÉCRIRE**

Réception du dossier par le service Prévention des risques le :

Avis du service Prévention des risques :

Le :

Signature service prévention :

## FICHE VIGILANCE MÉTÉO

1- Type d'évènement :

- Intérieur  Domaine privé  Domaine public

- Extérieur  Domaine privé  Domaine public

2- Utilisation d'un Chapiteau / Tente / Structure (CTS) : Non  Oui

• Appartenant à la Ville

• Autre appartenance

Si autre, formulaire à remplir / documents à fournir :

➤ Extrait du registre de sécurité

➤ Ou notice donnant la vitesse maximale du vent autorisé

3- Château gonflable : Non  Oui

Si oui, vitesse du vent maximum en KM/h autorisée (voir notice du Château) :

4- Attitude en fonction des alertes météo :

Soit : **ANNULATION COMPLÈTE**

Soit : en fonction de l'alerte et de son degré, voici les mesures prises :

• Vigilance Orage, grêle :

○ Jaune :

○ Orange :

○ Rouge :

- Vigilance Vent violent :

- Jaune :

- Orange :

- Rouge :

5- Site de repli protégé en cas d'évacuation suite à une dégradation sensible de la météo :

Oui  Non

- Description / Adresse :

6- Coordonnées de la / des personne(s) à contacter sur site en cas de nécessité immédiate :

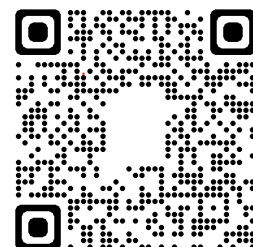
- Nom / Prénom / Téléphone portable (**obligatoire**) :



Je, soussigné

m'engage à ce que la ou les personne(s) sur site désignée(s) au point 6 télécharge l'application vigilance Météo France.

Signature



**AVIS SERVICE PRÉVENTION :**